

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
22 décembre 2003
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 19 décembre 2003, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Président du Comité
du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste**

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre du 28 août 2002 (S/2002/968) et à son annexe, par laquelle je transmettais un rapport complémentaire présenté au Comité contre le terrorisme, par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), en application du paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001).

Après avoir attentivement examiné le rapport avec le concours de ses experts, le Comité contre le terrorisme a écrit au Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix pour lui faire part de ses observations préliminaires et inviter la MINUK à lui présenter une réponse sous la forme d'un rapport complémentaire d'ici le 15 mars 2004.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste
(*Signé*) Inocencio F. **Arias**

